

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*La convention qui lie la Mairie du MUY et le Service Santé au Travail de la MSA du VAR pour la surveillance des agents municipaux a été renouvelée pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.*

*La visite médicale annuelle prévue pour chaque agent, passe désormais de 1 an à 2 ans au minimum, excepté pour les agents qui font l'objet d'une surveillance médicale renforcée.*

*Le montant de la participation forfaitaire est fixé à 79,00 € par agent surveillé. Ce montant est hors taxes. (il était auparavant de 65,00 €).*